

## **2<sup>e</sup> projet de recherche : Régimes de retraite professionnels et revenus de retraite des Ontariennes et des Ontariens**

### **Rapport de recherche : Sécurité du revenu durant la retraite en Ontario**

**Chercheurs : Sébastien LaRoche-Côté, Garnett Picot et John F. Myles**

**Date : Juillet 2007**

#### *Sommaire*

Les résultats présentés ici proviennent d'un rapport spécial qui a été établi par Statistique Canada à la demande de la Commission ontarienne d'experts en régimes de retraite et qui examine le bien-être financier des travailleuses et travailleurs de l'Ontario à la retraite. Le rapport se base sur une multitude de données longitudinales pour faire le suivi, sur une période de plus de vingt ans à partir du début de la retraite, du niveau de revenu des travailleurs et travailleuses qui avaient un revenu d'au moins 10 000 \$ à 55 ans et il fournit de nombreuses statistiques sur le degré de bien-être financier longtemps après le début de la retraite (les statistiques sont surtout fondées sur le revenu familial après impôt, soit le revenu familial disponible).

On a observé qu'en moyenne le revenu familial atteignait un sommet vers l'âge de 60 ans et diminuait vers 68 ans, pour demeurer stable par la suite. Ce modèle varie cependant beaucoup selon l'importance du revenu. En moyenne, le niveau de revenu change peu à la retraite pour les personnes qui ont un faible revenu. Par contre, pour les personnes qui ont un revenu parmi les plus élevés, on constate que le revenu diminue le plus souvent de beaucoup au moment de la retraite.

Pour ce qui est des sources de revenu, c'est évidemment le salaire qui représente la principale source vers l'âge de 55 ans, tant pour les personnes à revenu élevé que celles à faible revenu.

Vers la fin de la soixantaine, les régimes de retraite universels (y compris le RPC ou RRQ, la SV et le SRG) équivalent à environ la moitié du revenu des personnes du dernier quintile, tandis que les régimes privés et les REER correspondent à seulement 20 %. Dans le premier quintile, les régimes universels représentent une petite portion du revenu total, et les régimes privés, le rendement des placements et les gains en capital réunis équivalent à approximativement 60 %.

Des cohortes de retraités plus récents (âgés de 54 à 56 ans en 1998) ont un revenu familial plus élevé au début de la retraite que les personnes ayant pris leur retraite avant eux (âgés de 54 à 56 ans en 1983), surtout à cause des prestations plus élevées qui leur sont versées par des régimes privés. On ne sait pas encore si cette tendance à la hausse du revenu se poursuivra pour les prochaines cohortes, car la couverture par des régimes de retraite privés se fait plus rare pour les travailleurs et travailleuses plus jeunes.

Le taux de remplacement est le rapport entre le revenu d'un individu à un âge donné, disons 65 ans, et son revenu à 55 ans. Parmi les personnes qui étaient âgées de 55 ans en 1983, le taux de remplacement médian est tombé en bas de 1,0 vers 62 ans et est passé à environ 0,8 à la fin de la soixantaine, pour rester stable par la suite.

On a toutefois observé de grandes variations selon l'importance du revenu. Pour les personnes ayant le revenu le plus faible (dans le dernier quintile), le taux de remplacement médian est demeuré à approximativement 1,0 durant toute la retraite. Les personnes du premier quintile ont quant à elles subi une baisse plus importante du taux de remplacement, qui a chuté à environ 0,7 au milieu de la soixantaine, puisque leur revenu à 55 ans était beaucoup plus élevé.

En plus des variations du taux de remplacement *entre* les différents groupes de revenu, il y a aussi des fluctuations *à l'intérieur* d'un même quintile. Des personnes ayant pratiquement le même revenu familial à 55 ans peuvent évidemment avoir un taux de remplacement très différent à la retraite. Dans le quintile du milieu, la différence entre les personnes ayant un taux de remplacement élevé et celles ayant un faible taux de remplacement (dans le même quintile de revenu à 55 ans) résulte des revenus d'emploi, des placements et des gains en capital au début de la retraite et de l'accès à un régime privé à un stade plus avancé de la retraite.

L'évolution des taux de remplacement ne semble pas beaucoup varier d'une cohorte à l'autre. Elle semble suivre le même modèle pour les récentes cohortes de retraités (p. ex., personnes âgées de 54 à 56 ans en 1995) que pour celles de 1983.

En plus du niveau de revenu et du taux de remplacement, l'instabilité du revenu peut constituer un problème pour les retraités. L'instabilité du revenu se définit comme la variation dans le niveau du revenu d'une personne d'une année à l'autre. Une grande instabilité du revenu peut entraîner des problèmes de consommation certaines années et aussi causer du stress.

On peut tirer du rapport deux grandes conclusions à propos de l'instabilité du revenu. Premièrement, les personnes à faible revenu subissent une plus grande instabilité du revenu que les personnes plus riches à la fin de la cinquantaine et au début de la soixantaine. À partir du moment où les prestations de retraite commencent à être versées et viennent stabiliser le revenu, l'écart dans l'instabilité du revenu entre les riches et les pauvres disparaît. Deuxièmement, l'instabilité du revenu diminue pour tous les groupes à mesure qu'ils avancent en âge, surtout en raison de l'effet stabilisateur des prestations des régimes de retraite universels.